

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du JEUDI 22 JUN 2017
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE (à partir de la question n°16) – J.P BLANC - C. CATARD – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – J. COGNET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT - M. MERLE – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (à partir de la question n°3C) – E. VOITELLIER (à partir de la question n°3C) – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN (jusqu'à la question n°38) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la question n°39) - M.J. CONTE– JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. A.G. CROUZIER à R. MAZAL, Vice-Président ; Mmes et MM. C. BERTIN à F. GONZALES - H. DUBOSCQ à A. CORNE - P SEMET à F. SKVOR – J. BLETTERY à N. COULANGE – C BENOIT à F. AGUILERA – C. LEPRAT à M. JIMENEZ - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°39) - C. POMMERAY à B. AGUIAR (à partir de la question n°40), Conseillers Communautaires.

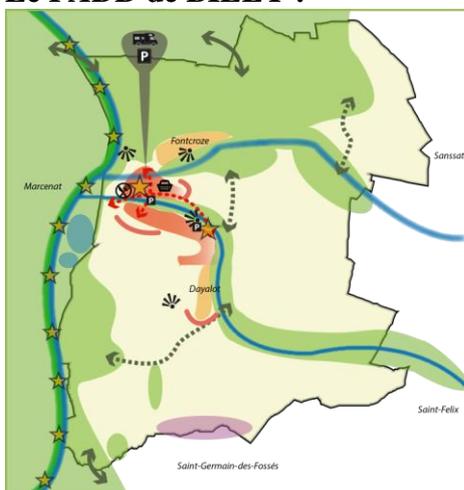
Absents représentés par leur suppléant : Mme C. BOUARD par B. CHABANON - C. SEGUIN par N. PERRET, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. HUGUET - J. JOANNET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,
- approbation à l'unanimité.

Le PADD de BILLY :



Il poursuit plusieurs objectifs :

- la poursuite des aménagements visant à libérer le centre bourg du trafic routier à le piétonniser, préserver et renforcer l'offre commerciale de proximité ;
- la revitalisation du bourg et l'accueil de jeunes ménages pour le maintien de l'école et le retour à une croissance démographique positive ;
- le développement touristique en lien avec le plan d'eau d'une part et l'aménagement d'une aire d'accueil pour les campings cars d'autre part ;
- le renforcement de l'offre de services de proximité avec une offre de restauration rapide ;
- la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager ;
- le renforcement des modes de cheminement doux entre le hameau de la paroisse, le bourg et le plan d'eau, mais aussi vers la voie verte des bords de l'Allier.

M. Blanc précise, en complément, la motivation de la commune pour réviser son PLU qui est tout d'abord le fait qu'on a une baisse de population conséquente : en quinze ans on est passé à une population de + de 1000 habitants à une population d'à peine 800 aujourd'hui. Il y a une nécessité de pouvoir rendre attractif notre bourg et pour cela il y a une opportunité : c'est le déplacement du trafic routier de centre bourg sur la voie périphérique qui va se mettre en œuvre dans les prochaines années et qui libère le centre bourg. Ce qui nous permet aussi de pouvoir répondre à l'objectif du plus beau village de France puisque c'était un élément important exigé par l'Association « Plus beau village de France » pour pouvoir être classé. Reconquête du centre bourg en agissant sur le bâti vacant de ce centre bourg dès lors que le trafic routier sera déplacé. C'est aussi valoriser nos 3 secteurs les plus urbains : le centre bourg, le quartier de la Paroisse et le quartier de Fontcroze avec les liaisons douces comme indiquées précédemment pour pouvoir recentrer la population sur ces secteurs là, et pour permettre quelque développement d'urbanisation, sachant que l'on passe de 15 ha constructibles sur le PLU d'aujourd'hui à 7ha8 sur le PLU de demain. On a bien ici la volonté de resserrer la population sur des secteurs qui nous semblent les plus stratégiques.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres présents et lève la séance à 20 heures 30.

Le Président,



Claude MALHURET